

Annexe à la convention collective du 18-12-2023, conclue au sein de la Commission paritaire pour le secteur socio-culturel de la Communauté française et germanophone et de la Région wallonne, relative à la prime syndicale (Modèle de document)

Demande de prime syndicale secteurs bruxellois de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale

A retourner à votre organisation syndicale

A compléter par l'employeur

Identification de l'employeur

Dénomination :

.....

Adresse :

.....

N° ONSS :

.....

Secteur : Insertion Socioprofessionnelle. Cohésion Sociale

Identification du travailleur*

Nom :

.....

Prénom :

.....

Rue : n° :

.....

N° postal : Localité:

Date d'entrée en fonction : Date de sortie (éventuelle)

Signature et cachet

--

A compléter par le travailleur*

N° affiliation :

Cotisation Temps plein Temps partiel

Modalités de paiement

N° de compte : □□□ - □□□□□□□□ - □□

Date : Signature :

A compléter par l'organisation syndicale

Montant de la prime :

*En vue de protéger la vie privée, les nouvelles règles européennes relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen) sont respectées.

Les informations transmises sur le présent formulaire ne peuvent être utilisées que dans le cadre du traitement de la prime syndicale telle que prévue par la CCT du 18 décembre 2023.

Le soussigné donne son consentement formel à cette utilisation.